

COMMUNE DE BON-ENCONTRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 à 18 h

(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 25 SEPTEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. VALERO Jean-Michel, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik,

Excusés :

M. AMELING Christian pouvoir à CHATOT Magali.
Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte pouvoir à LAMY Laurence.
M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à MOINEAU Philippe.
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à ANNETTE-OGIER Jacqueline.
M. GALABERT Vivian pouvoir à COUDERC Patrick.
Mme TABANON Chantal pouvoir à VILLA Pierrette.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à DERRAMOND Laurence
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à SCHEIFF Yanik.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
M. JEANNE Vincent.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTROY Alain.

Madame Magali CHATOT a été désignée secrétaire de séance.

2024.41 - OBJET : APPROBATION du PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE).

VOTE : 24 Pour.

I - Exposés des motifs

Lors du conseil municipal du 19 juin 2024, il a été présenté le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) portant pour la commune dans le cadre de l'application de la directive européenne 2002/49/CE.

Pour la commune de Bon Encontre, il s'agit de l'avenue Armand Fallières sur une longueur de 1150 mètres, considérant qu'elle supporte de 3 millions de véhicules par an.

A cet effet, des cartes de bruit stratégiques de quatrième échéance ont été élaborées par l'Etat et présentées lors du dernier conseil (en ANNEXE 4).

La 1^{ère} étape consistait à organiser une enquête publique qui s'est déroulée du 15/07/2024 au 15/09/2024 après approbation en conseil municipal du 19 juin 2024. Celle-ci a eu pour objet de recueillir les observations du Public au regard du dossier du plan de prévention du bruit dans l'environnement sur Bon Rencontre et sur les actions prévues pour réduire cette pollution.

L'enquête publique fait état d'observations de la part de 5 administrés.

Le Conseil Municipal doit approuver au terme de cette enquête publique la liste d'actions permettant d'abaisser l'exposition sonore de nos concitoyens et à les organiser dans un programme global d'actions sur la période 2024 – 2029.

II - Considérants et références juridiques

Vu la directive européenne 2002/49/CE.

J'ai l'honneur, chers collègues, de vous demander de bien vouloir :

- approuver le PPBE de la ville de Bon Rencontre pour la période 2024 -2029 tel que présenté en ANNEXE N°4.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

APPROUVE le PPBE de la ville de Bon Rencontre pour la période 2024 -2029 tel que présenté en annexe.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de
deux mois à compter des formalités de
publication et de transmission en
Préfecture.
Affichage le 2 octobre 2024

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laurence LAMY

La secrétaire de séance,
Magali CHATOT

